



Obtention d'une carte d'agent immobilier

Par **tontonimmo**, le **26/09/2013 à 15:45**

bonjourrrnactuellement employé comme négociateur immobilier dans une agence (depuis 5 ans)ou je suis seul , je réfléchis à la possibilité de me "mettre a mon compte".rrnje me suis renseigné a droite et a gauche (internet et prefecture)des formalités pour obtenir la fameuse carte , je n ai pas le meme son de cloche partout , qu'en est il exactement pour les gens qui ne sont titulaires que du bac ou autre diplôme, ou titre du meme niveau ?

Par **trichat**, le **26/09/2013 à 18:27**

Bonjour,rrnVous trouverez sur le site de la préfecture (Jura) toutes les informations concernant la délivrance de la carte professionnelle d'agent immobilier.rnrnEn absence de certains diplômes, il est possible d'obtenir cette carte lorsque l'on a acquis une expérience professionnelle dans une agence immobilière détenant la carte sollicitée (par exemple transactions, gestion).rrn<http://www.jura.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Agent-immobilier/Conditions-d-obtention-de-la-carte-professionnelle>rrnCordialement.

Par **tontonimmo**, le **27/09/2013 à 10:54**

bonjour , merci pour ce lien il répond très clairement a mes questions !